

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 196

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Allègement des cartables. Dotations aux collèges.

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de la Planification des collèges et des Aides à la scolarité
12362**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Le Département des Bouches-du-Rhône a mis en place en 1998 un dispositif destiné à alléger les cartables des jeunes collégiens.

Le principe retenu a été d'attribuer à chaque établissement une dotation financière lui permettant de doubler les collections de manuels scolaires. Ainsi, la procédure mise en place offre la possibilité aux collèges publics qui le souhaitent de doubler cinq manuels dans les classes de sixième (français littérature, français grammaire, LV 1, mathématiques, histoire-géographie), quatre manuels dans les classes de cinquième, quatrième et troisième (à choisir parmi les cinq ci-dessus).

PRESENTATION

Vingt collèges ont fait une demande de renouvellement de collections du fait de changements de programme, de la création d'une structure ou de classes supplémentaires, ou parce que l'établissement n'a pas bénéficié de subventions les années précédentes.

La dotation, qui peut être attribuée, est présentée dans le tableau en annexe. Elle est calculée sur une base établie à partir de la moitié du nombre de divisions concernées, en tenant compte d'un nombre d'élèves forfaitairement fixé à 28 et du prix moyen d'un ouvrage à 14,00 €

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'après la production d'une copie du devis ou de la facture des ouvrages doublés.

Cette somme pourra être utilisée jusqu'au 31 décembre 2017.

CONSEQUENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable de votre part, le montant correspondant à cette dotation, soit 169 344,00 €, sera prélevé sur les crédits de paiement de l'imputation suivante :

N° de programme	N° opération	Libellé	Imputation	Engagement de CP
10005	1000029	Allègement des cartables - Collège publics	65-221-65738	169 344,00 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et du tableau figurant en annexe et sur proposition de Mme la déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

ANNEXE

COLLEGES	VILLE	MONTANT DE LA DOTATION
Arc de Meyran	Aix-en-Provence	12 936,00 €
Campra	Aix-en-Provence	9 016,00 €
Mignet	Aix-en-Provence	14 112,00 €
Marie Mauron	Cabriès	11 956,00 €
Jean de la Fontaine	Gémenos	14 112,00 €
Alphonse Daudet	Istres	2 744,00 €
Louis Armand	Marseille	4 900,00 €
Les Caillols	Marseille	5 684,00 €
Estaque	Marseille	9 408,00 €
Fraissinet	Marseille	5 096,00 €
Jean Giono	Marseille	6 468,00 €
Pont de Vivaux	Marseille	2 548,00 €
Pythéas	Marseille	6 272,00 €
Ruissatel	Marseille	13 720,00 €
Germaine Tillion	Marseille	10 584,00 €
La Carraire	Miramas	6 272,00 €
Olympe de Gouges	Plan-de-Cuques	13 524,00 €
Jean Zay	Rousset	3 528,00 €
Françoise Dolto	Saint-Andiol	3 136,00 €
Jacques Prévert	Saint-Victoret	13 328,00 €
TOTAL		169 344,00 €